



## AVIS D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

**Concernant le plan d'amélioration locale no 1-2023 modifié pour autoriser les dépenses et l'emprunt d'argent pour la construction d'une extension de lagune de traitement des eaux usées et des travaux associés.**

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne prévoit une audience publique au bureau municipal situé à 14, avenue Centrale, Sainte-Anne, qui aura lieu à **18h30 le 22 mars 2023**.

Le conseil de la ville de Sainte-Anne a préparé le plan d'améliorations locales no 1-2023, comme annexe «B» adjoint avec loi municipal 3-2023, amender loi municipal 2-2022 (le plan d'améliorations locales no 1-2022), prévoyant les dépenses, le pouvoir d'emprunter et l'imposition de taxes pour la construction d'un agrandissement de la lagune de traitement des eaux usées, légalement décrite comme Lot A Plan 61133, située dans la municipalité rurale de Ste. Anne, comme une amélioration locale conformément à la partie 10 de la Loi sur les municipalités

Le coût estimatif du projet est de 13,500,000 \$. Il est proposé que la portion du coût payable par la Ville de Sainte-Anne au montant de **5,410,000 \$** soit empruntée au taux d'intérêt annuel de 7.15 % pour une période de 25 ans, débutant en 2024. Le taux d'imposition de l'amélioration locale sera calculé sur la valeur fractionnée de toutes les propriétés imposables, c'est-à-dire toutes les propriétés imposables, subventionnés et autrement exonérées dans la Ville de Sainte-Anne.

Le taux d'imposition pour récupérer le paiement annuel de 470,525.23 \$ sera un taux par millième de 3.277 millièmes. Une propriété résidentielle d'une valeur marchande de 250 000,00 \$ avec une valeur fractionnée de 112 500,00 \$ aura une taxe d'amélioration locale de 368.67 \$ prélevée annuellement pendant 25 ans. **Veillez noter que les 368.67 \$, bien qu'ils soient reflétés sur la facture d'impôt en tant que taux par mille, cela ne signifie pas nécessairement que les impôts fonciers augmenteront à partir de 2024, car de nombreux facteurs budgétaires doivent être pris en compte qui peuvent réduire d'autres taux d'impôt par mille, tels que d'autres taux du millième arrivant à échéance et des revenus supplémentaires en raison de nouveaux développements compensant toute possibilité d'ajouts d'impôts. Pour plus d'explications, veuillez contacter le bureau de la Ville de Sainte-Anne au 204-422-5293 ou [town@steanne.ca](mailto:town@steanne.ca).**

Le conseil entendra les personnes désireuses de faire présentation, de demander des questions ou d'inscrire des objections au plan d'amélioration locale. Toute objection écrite ou verbale devra être déposée avant l'ajournement de l'audience publique et devra inclure le nom, l'adresse, la description de la propriété de la personne qui dépose l'objection, ainsi que les raisons pour l'objection.

Les copies du plan de l'amélioration locale sont disponibles au bureau municipal au 14, avenue Centrale, à Sainte-Anne au Manitoba.

Daté à Sainte-Anne au Manitoba ce 27<sup>ième</sup> jour de février 2023.

Marc Darker  
Directeur général